



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

SHIRO GAMES

17 juillet 2025



KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE SHIRO GAMES



- **Stratégie de couverture mise en place** : H5 Cap 3% - 75% du 31.12.2025 au 18.01.2029
- **Banque de couverture** : CIC
- **Prime lissée de la couverture** : 0.1425%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 90'805€



- **Honoraires Kerius Finance : 14'000 €**
- **Economies réalisées : 113'199 €**

Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que le rapport de valorisation de la couverture sont disponibles à la demande.

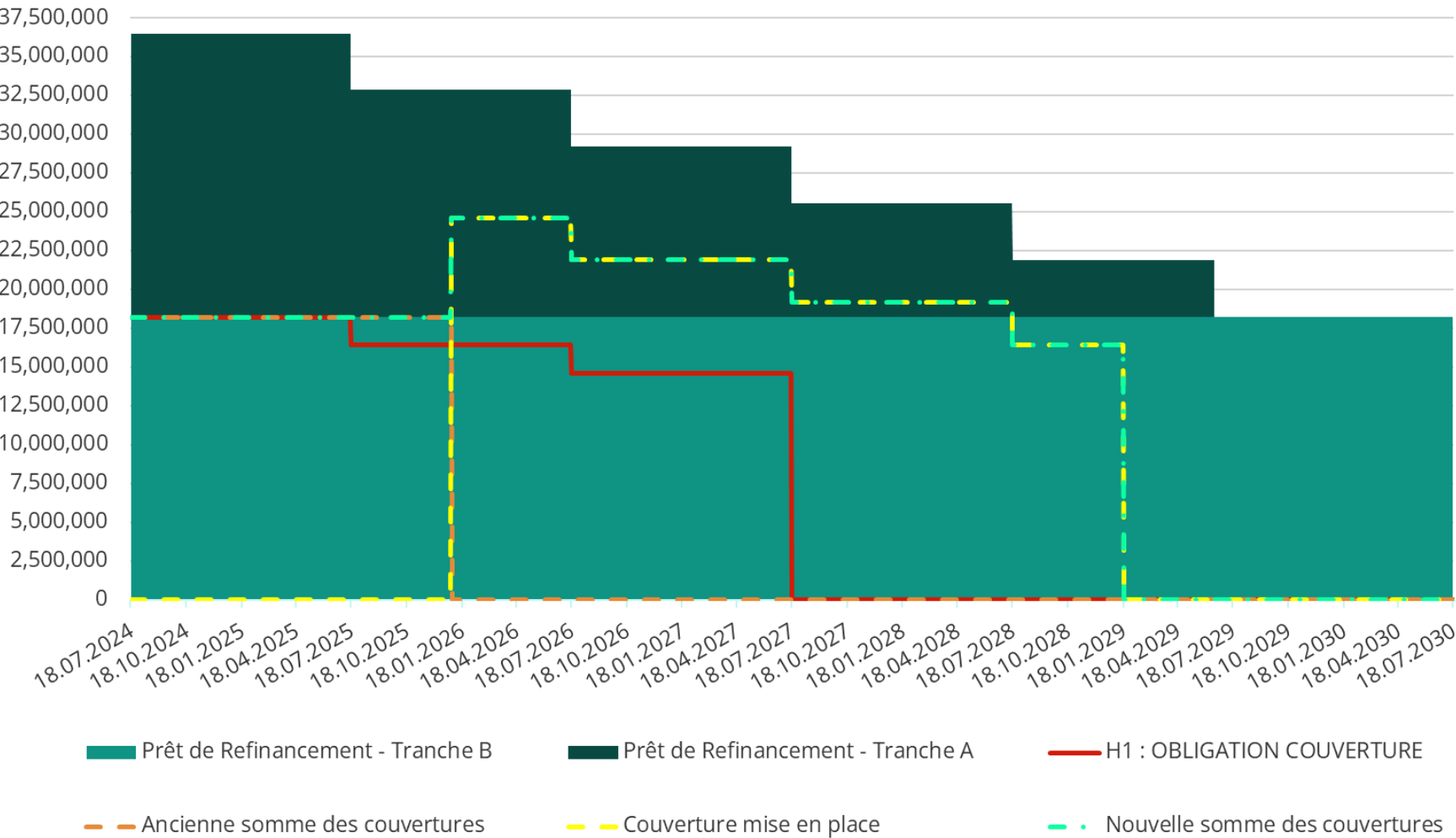
Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 3% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément des couvertures existantes. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- Les anciennes couvertures ont été conservées car elles correspondent à l'objectif de couverture.

Cartographie après nouvelle couverture

Couverture traitée :
Achat Cap 3% à 3 ans.

Répartition bancaire :
CIC 100%.



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : ABN AMRO Bank, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Aquitaine.

Prêt de Refinancement de €36'500'000 tiré le 18 juin 2024 :

Tranche A : €18'250'000, amortissement linéaire, échéance le 18/07/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.

Tranche B : €18'250'000, amortissement In fine, échéance le 18/07/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,35%.

Crédit Non Confirmé de €5'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

Il s'engage : à maintenir en vigueur et, le cas échéant **étendre**, le **Contrat de Couverture Existant de manière à ce que son montant notionnel total soit à tout moment au moins égal à 50%** de l'encours du Prêt de Refinancement, étant convenu que, dans le cas où le terme du Contrat de Couverture serait antérieur à la date du troisième (3ème) anniversaire de la Date de Signature, il s'engage à conclure, au plus tard à la date du terme du Contrat de Couverture Existant, un nouveau Contrat de Couverture (le "**Nouveau Contrat de Couverture**") pour **une durée minimale courant de la date du terme du Contrat de Couverture Existant jusqu'à la date du troisième anniversaire de la Date de Signature, et pour un montant notionnel tel que, au moins égal 50%** de l'encours du Prêt de Refinancement soit couvert ; ou **à conclure, renouveler ou étendre, dans les trois (3) mois** suivant la Date de Tirage du Prêt de Refinancement, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, aux conditions de marché, **pour une durée minimale de trois (3) années** à compter de la Date de Tirage du Prêt de Refinancement, et pour un montant notionnel total égal **à 50%** au moins de l'Encours du Prêt de Refinancement, permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences de la **hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 150 points de base (bps)** par rapport à sa valeur à la date à laquelle les Contrats de Couverture concernés sont conclus.

Banques de couverture: ABN AMRO Bank, Caisse d'Epargne/ Natixis, Crédit Agricole, CIC.

Couverture existante :

CAP 3,0% CIC : départ 29/12/2023, échéance le 31/12/2025, amortissement in fine, notionnel €18'225'000. Prime lissée de 0.3770%.

Décalage des périodes d'intérêts de la couverture existante par rapport aux périodes d'intérêt du prêt de refinancement.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : CIC

Cours d'exercice : 3% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 11/07/2025

Date de début : 31/12/2025

Date de fin : 18/01/2029

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €24'637'500 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 18/01/2029 : **0.1425%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€90'805**.

Primes à payer

Couverture CIC

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
29.12.2025	31.12.2025	19.01.2026	19.01.2026	24,637,500	1,853	-88,952
15.01.2026	19.01.2026	20.04.2026	20.04.2026	24,637,500	8,875	-80,078
16.04.2026	20.04.2026	20.07.2026	20.07.2026	24,637,500	8,875	-71,203
16.07.2026	20.07.2026	19.10.2026	19.10.2026	21,900,000	7,889	-63,314
15.10.2026	19.10.2026	18.01.2027	18.01.2027	21,900,000	7,889	-55,426
14.01.2027	18.01.2027	19.04.2027	19.04.2027	21,900,000	7,889	-47,537
15.04.2027	19.04.2027	19.07.2027	19.07.2027	21,900,000	7,889	-39,649
15.07.2027	19.07.2027	18.10.2027	18.10.2027	19,162,500	6,902	-32,746
14.10.2027	18.10.2027	18.01.2028	18.01.2028	19,162,500	6,978	-25,768
14.01.2028	18.01.2028	18.04.2028	18.04.2028	19,162,500	6,902	-18,865
12.04.2028	18.04.2028	18.07.2028	18.07.2028	19,162,500	6,902	-11,963
14.07.2028	18.07.2028	18.10.2028	18.10.2028	16,425,000	5,981	-5,981
16.10.2028	18.10.2028	18.01.2029	18.01.2029	16,425,000	5,981	0

Prime lissée

0.1425%

Total à payer

90,805

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt de Refinancement - Tranche A		Prêt de Refinancement - Tranche B		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Cap 3% CIC	Ancienne somme des couvertures	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture traitée	Nouvelle somme des couvertures
		Amort.	CRD	Amort.	CRD								
18.07.2024	30.09.2024	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	18,225,000
30.09.2024	18.10.2024	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	18,225,000
18.10.2024	31.12.2024	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	18,225,000
31.12.2024	18.01.2025	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	18,225,000
18.01.2025	31.03.2025	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	18,225,000
31.03.2025	18.04.2025	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	18,225,000
18.04.2025	30.06.2025	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	18,225,000
30.06.2025	18.07.2025	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	18,225,000
18.07.2025	30.09.2025	3,650,000	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	18,225,000	18,225,000	50%	16,425,000	0	0	18,225,000
30.09.2025	18.10.2025	0	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	18,225,000	18,225,000	50%	16,425,000	0	0	18,225,000
18.10.2025	31.12.2025	0	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	18,225,000	18,225,000	50%	16,425,000	0	0	18,225,000
31.12.2025	18.01.2026	0	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	0	0	50%	16,425,000	16,425,000	24,637,500	24,637,500
18.01.2026	18.04.2026	0	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	0	0	50%	16,425,000	16,425,000	24,637,500	24,637,500
18.04.2026	18.07.2026	0	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	0	0	50%	16,425,000	16,425,000	24,637,500	24,637,500
18.07.2026	18.10.2026	3,650,000	10,950,000	0	18,250,000	29,200,000	0	0	50%	14,600,000	14,600,000	21,900,000	21,900,000
18.10.2026	18.01.2027	0	10,950,000	0	18,250,000	29,200,000	0	0	50%	14,600,000	14,600,000	21,900,000	21,900,000
18.01.2027	18.04.2027	0	10,950,000	0	18,250,000	29,200,000	0	0	50%	14,600,000	14,600,000	21,900,000	21,900,000
18.04.2027	18.07.2027	0	10,950,000	0	18,250,000	29,200,000	0	0	50%	14,600,000	14,600,000	21,900,000	21,900,000
18.07.2027	18.10.2027	3,650,000	7,300,000	0	18,250,000	25,550,000	0	0		0	0	19,162,500	19,162,500
18.10.2027	18.01.2028	0	7,300,000	0	18,250,000	25,550,000	0	0		0	0	19,162,500	19,162,500
18.01.2028	18.04.2028	0	7,300,000	0	18,250,000	25,550,000	0	0		0	0	19,162,500	19,162,500
18.04.2028	18.07.2028	0	7,300,000	0	18,250,000	25,550,000	0	0		0	0	19,162,500	19,162,500
18.07.2028	18.10.2028	3,650,000	3,650,000	0	18,250,000	21,900,000	0	0		0	0	16,425,000	16,425,000
18.10.2028	18.01.2029	0	3,650,000	0	18,250,000	21,900,000	0	0		0	0	16,425,000	16,425,000
18.01.2029	18.04.2029	0	3,650,000	0	18,250,000	21,900,000	0	0		0	0	0	
18.04.2029	18.07.2029	0	3,650,000	0	18,250,000	21,900,000	0	0		0	0	0	
18.07.2029	18.10.2029	3,650,000	0	0	18,250,000	18,250,000	0	0		0	0	0	
18.10.2029	18.01.2030	0	0	0	18,250,000	18,250,000	0	0		0	0	0	
18.01.2030	18.04.2030	0	0	0	18,250,000	18,250,000	0	0		0	0	0	
18.04.2030	18.07.2030	0	0	0	18,250,000	18,250,000	0	0		0	0	0	
18.07.2030	18.10.2030	0	0	18,250,000	0	0	0	0		0	0	0	

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	6,370
-------------	-------

	CIC
Economies totales	113,199
Taux/Prix sans marge bancaire	76,604
Prix avec marge bancaire standard *	204,004
Marge bancaire standard (20 points de base) *	127,400
Prix final	90,805
Marge finale	14,201

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

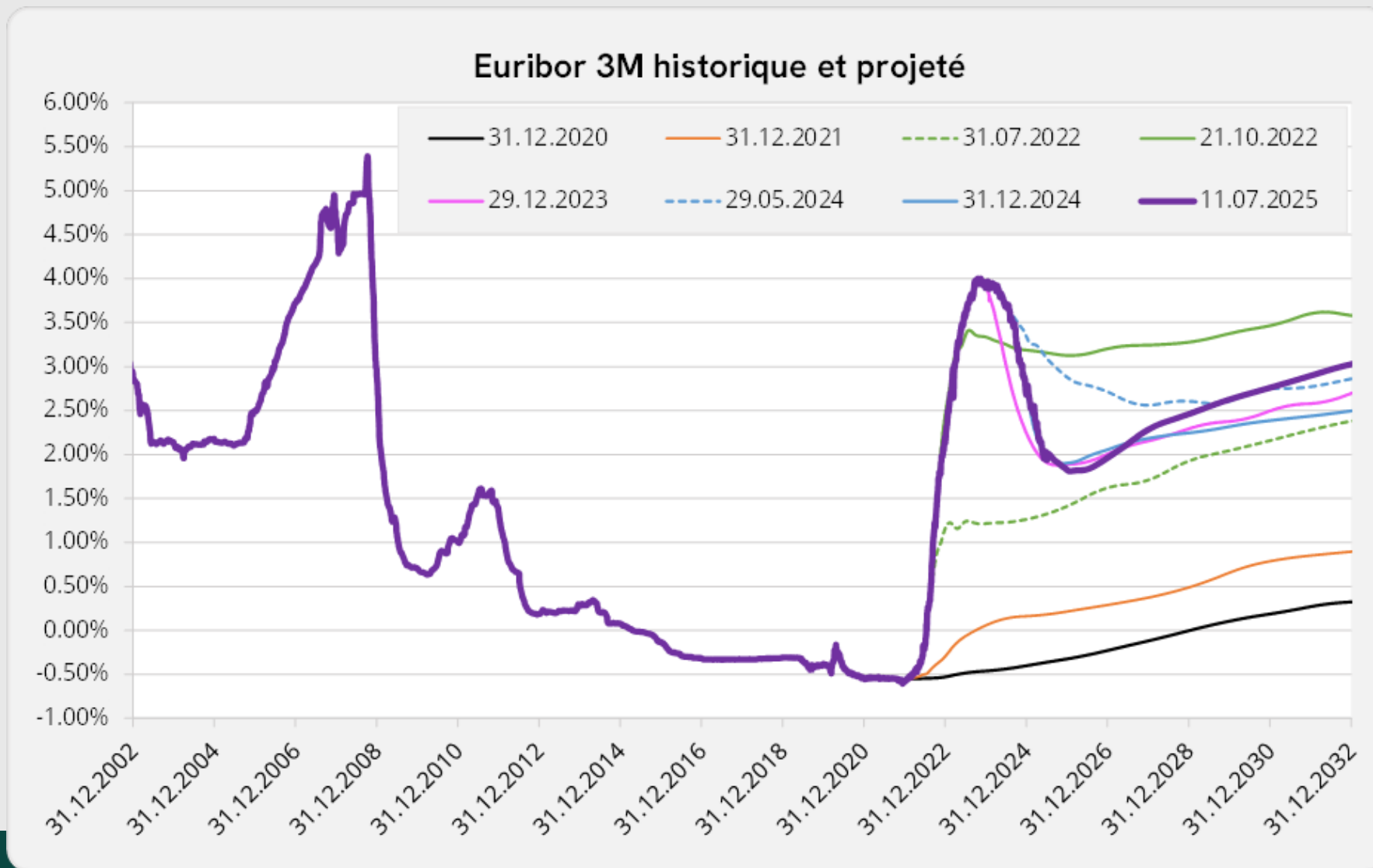
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

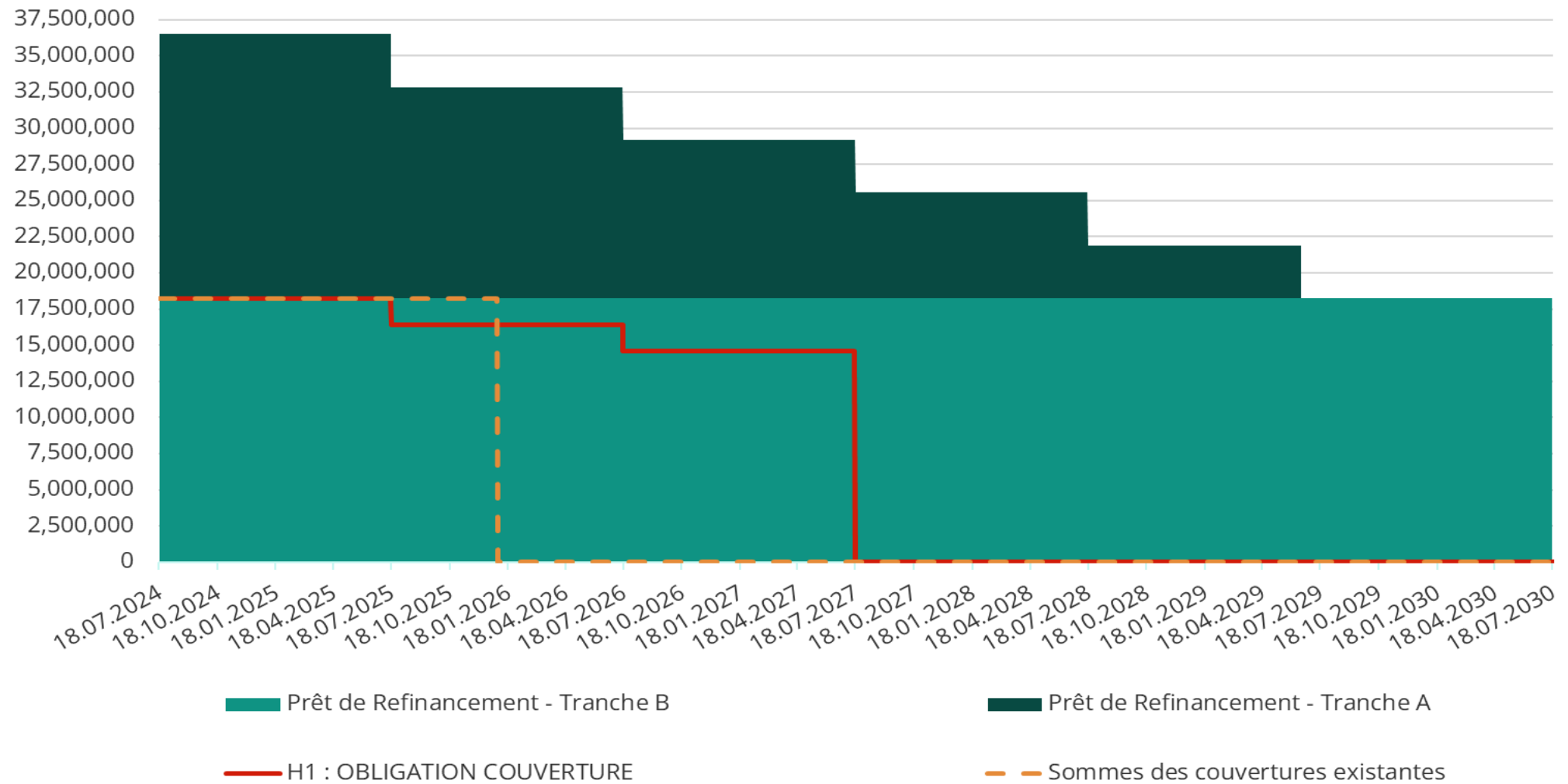
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (11/07/2025)



Cartographie des dettes



Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : ABN AMRO Bank, Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Aquitaine.

Prêt de Refinancement de €36'500'000 tiré le 18 juin 2024 :

Tranche A : €18'250'000, amortissement linéaire, échéance le 18/07/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.

Tranche B : €18'250'000, amortissement In fine, échéance le 18/07/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,35%.

Crédit Non Confirmé de €5'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

Il s'engage : à maintenir en vigueur et, le cas échéant **étendre, le Contrat de Couverture Existant de manière à ce que son montant notionnel total soit à tout moment au moins égal à 50%** de l'encours du Prêt de Refinancement, étant convenu que, dans le cas où le terme du Contrat de Couverture serait antérieur à la date du troisième (3ème) anniversaire de la Date de Signature, il s'engage à conclure, au plus tard à la date du terme du Contrat de Couverture Existant, un nouveau Contrat de Couverture (le "**Nouveau Contrat de Couverture**") pour **une durée minimale courant de la date du terme du Contrat de Couverture Existant jusqu'à la date du troisième anniversaire de la Date de Signature, et pour un montant notionnel tel que, au moins égal 50%** de l'encours du Prêt de Refinancement soit couvert ; ou **à conclure, renouveler ou étendre, dans les trois (3) mois** suivant la Date de Tirage du Prêt de Refinancement, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, aux conditions de marché, **pour une durée minimale de trois (3) années** à compter de la Date de Tirage du Prêt de Refinancement, et pour un montant notionnel total égal **à 50%** au moins de l'Encours du Prêt de Refinancement, permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences de la **hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 150 points de base (bps)** par rapport à sa valeur à la date à laquelle les Contrats de Couverture concernés sont conclus.

Banques de couverture: ABN AMRO Bank, Caisse d'Épargne/ Natixis, Crédit Agricole, CIC.

Couverture existante :

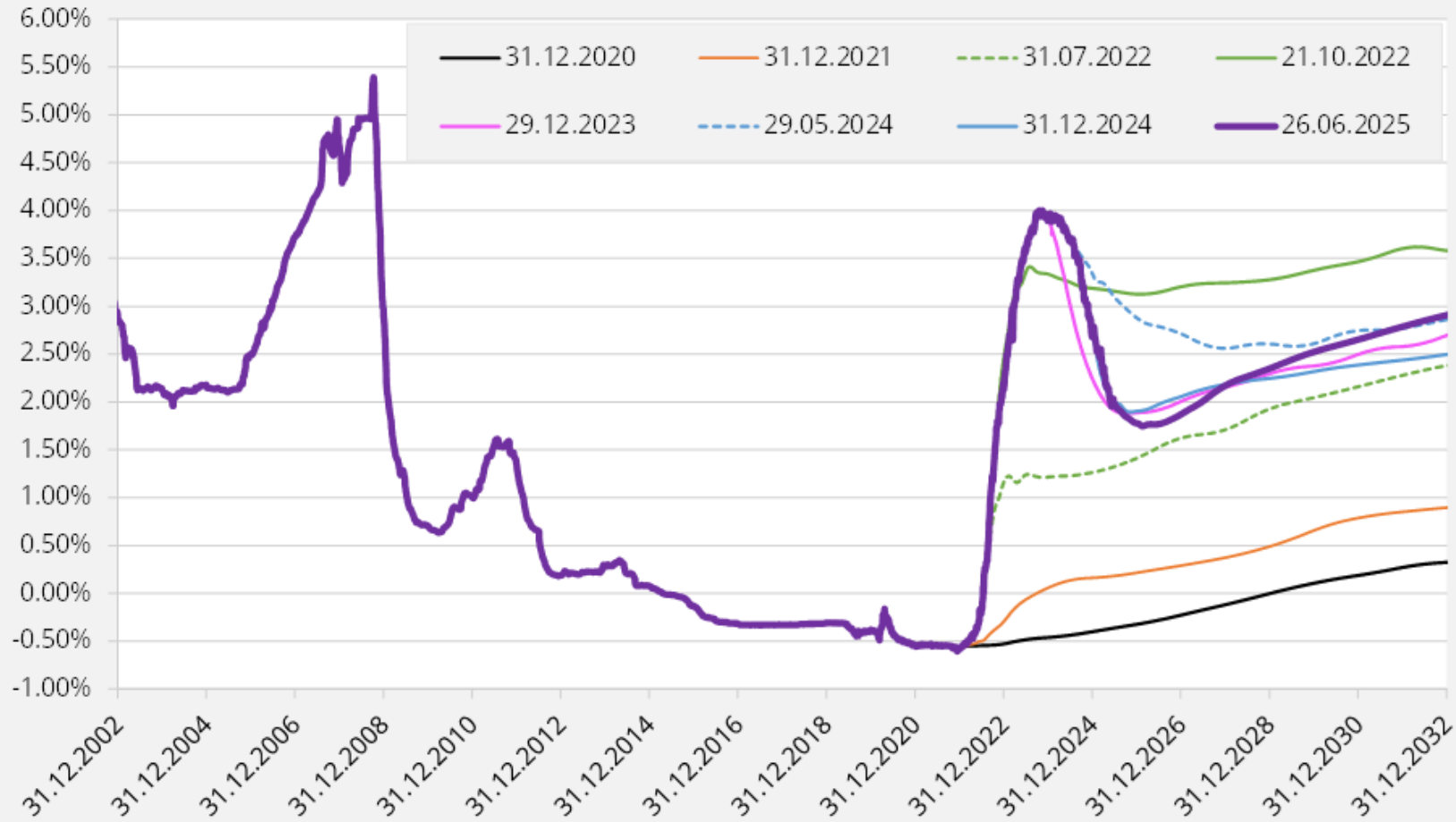
CAP 3,0% CIC : départ 29/12/2023, échéance le 31/12/2025, amortissement in fine, notionnel €18'225'000. Prime lissée de 0.3770%.

Décalage des périodes d'intérêts de la couverture existante par rapport aux périodes d'intérêt du prêt de refinancement.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

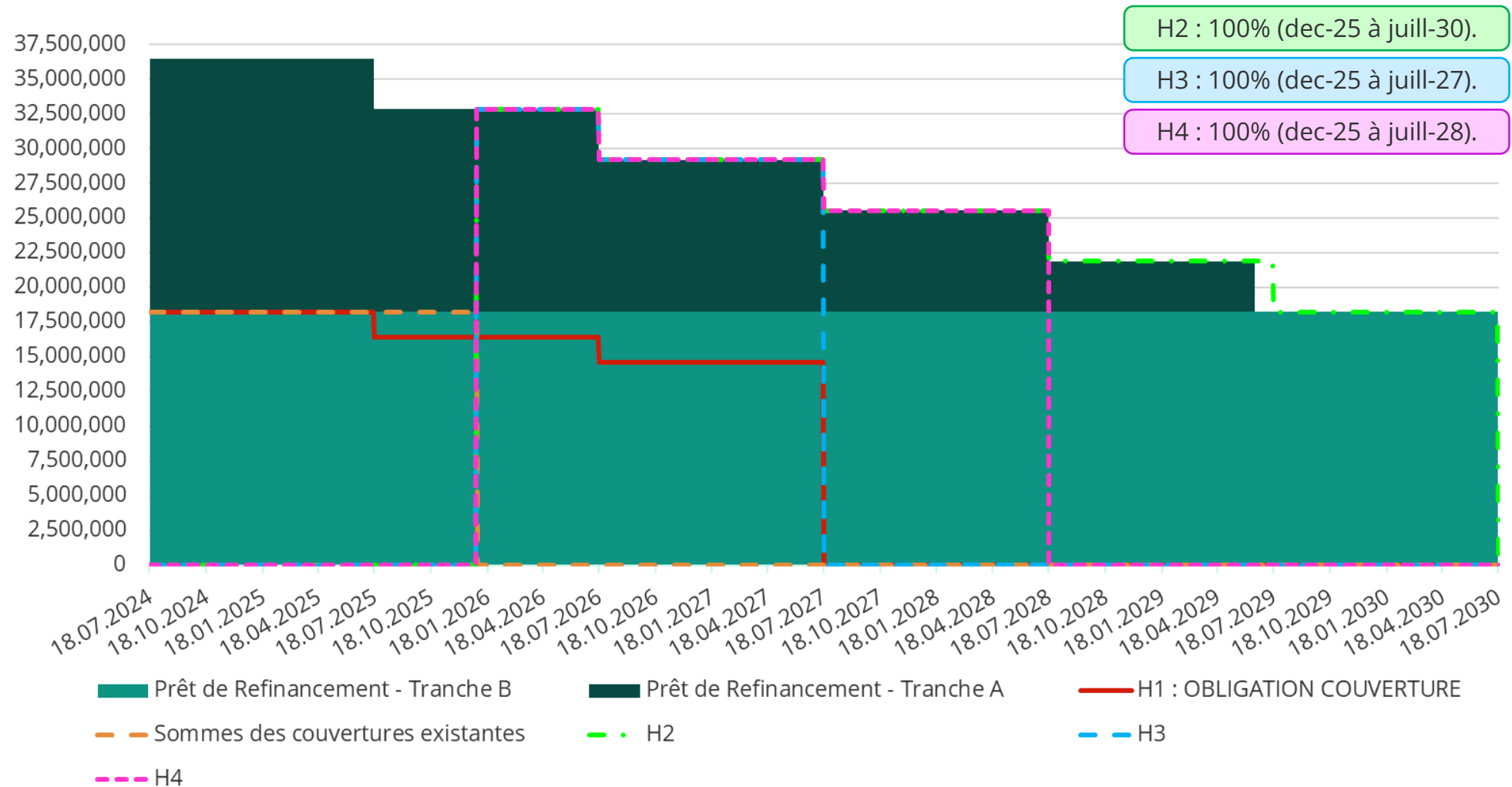


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

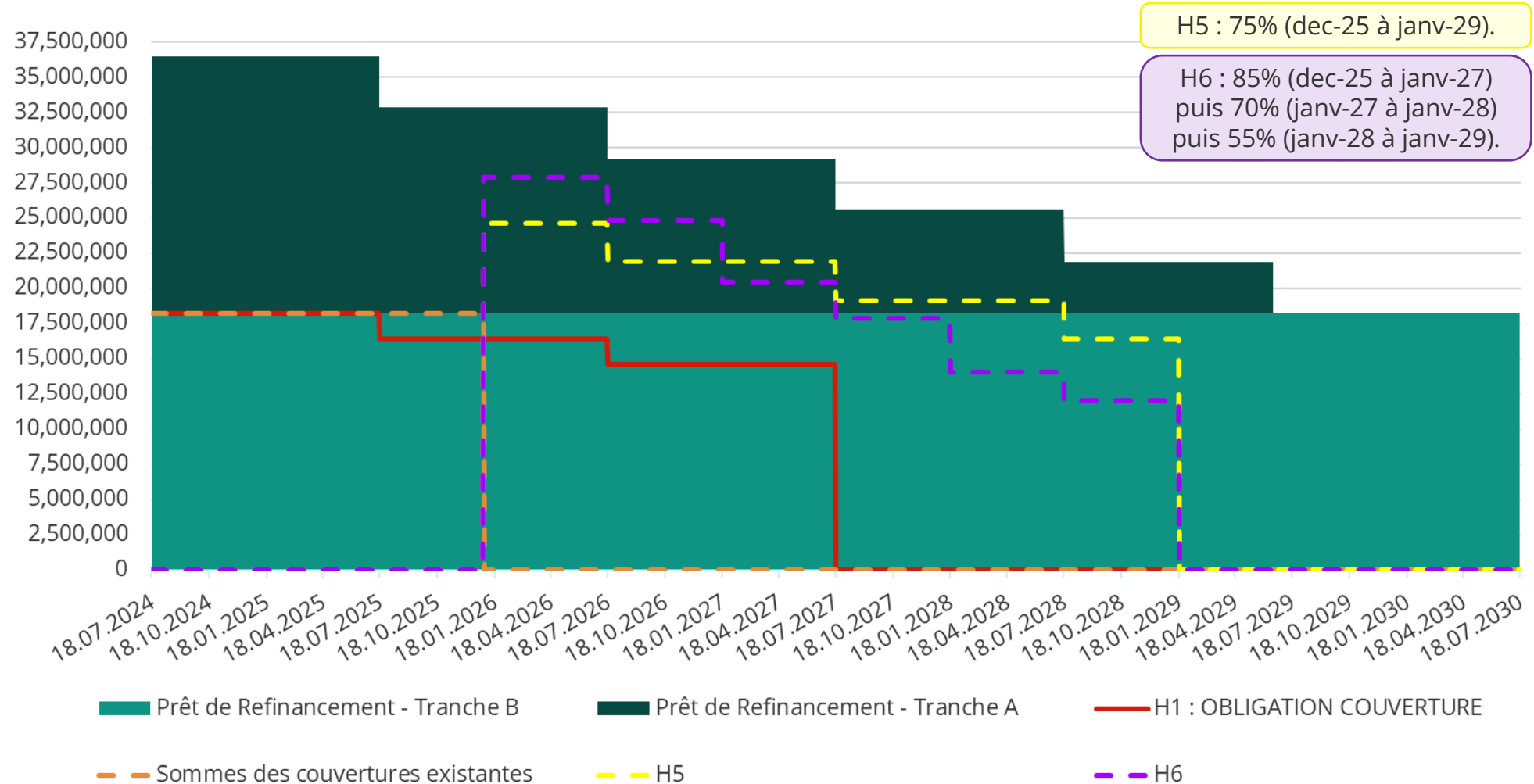
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	2,388	11,445
Swap sans Floor	1.88%	2.16%
Swap avec Floor	1.89%	2.18%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	1.5 ans	4.5 ans	1.5 ans	2.5 ans	3 ans	3 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	16,425,000	32,850,000	32,850,000	32,850,000	24,637,500	27,922,500
Début de période	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025
Fin de période	18.07.2027	18.07.2030	18.07.2027	18.07.2028	18.01.2029	18.01.2029
Valeur 1bp en EUR	2,388	11,445	4,776	7,374	6,370	6,080

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	1.89%	2.18%	1.89%	2.00%	2.06%	2.02%
Taux financement Max	1.89%	2.18%	1.89%	2.00%	2.06%	2.02%

Cap 2% annualisé	0.23%	0.55%	0.23%	0.36%	0.42%	0.38%
Taux financement Max	2.23%	2.55%	2.23%	2.36%	2.42%	2.38%

Cap 2.5% annualisé	0.13%	0.37%	0.13%	0.22%	0.27%	0.24%
Taux financement Max	2.63%	2.87%	2.63%	2.72%	2.77%	2.74%

Cap 3% annualisé	0.10%	0.27%	0.10%	0.15%	0.19%	0.17%
Taux financement Max	3.10%	3.27%	3.10%	3.15%	3.19%	3.17%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	441,200	2,380,400	882,100	1,432,200	1,265,300	1,191,300
Cap 2%	53,300	603,800	106,500	259,400	258,300	224,300
Cap 2.5%	30,600	409,700	61,100	160,800	165,100	141,800
Cap 3%	22,500	290,600	45,000	111,200	114,500	99,000

Détail des stratégies :

H1 : 50% (dec-25 à juill-27).

H2 : 100% (dec-25 à juill-30).

H3 : 100% (dec-25 à juill-27).

H4 : 100% (dec-25 à juill-28).

H5 : 75% (dec-25 à janv-29).

H6 : 85% (dec-25 à janv-27)
puis 70% (janv-27 à janv-28)
puis 55% (janv-28 à janv-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H2 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
29.12.2025	31.12.2025	18.01.2026	18.01.2026	32,850,000	5,880	-403,820
15.01.2026	18.01.2026	18.04.2026	18.04.2026	32,850,000	29,399	-374,421
16.04.2026	18.04.2026	18.07.2026	18.07.2026	32,850,000	29,726	-344,695
16.07.2026	18.07.2026	18.10.2026	18.10.2026	29,200,000	26,713	-317,982
15.10.2026	18.10.2026	18.01.2027	18.01.2027	29,200,000	26,713	-291,269
14.01.2027	18.01.2027	18.04.2027	18.04.2027	29,200,000	26,133	-265,136
15.04.2027	18.04.2027	18.07.2027	18.07.2027	29,200,000	26,423	-238,713
15.07.2027	18.07.2027	18.10.2027	18.10.2027	25,550,000	23,374	-215,339
14.10.2027	18.10.2027	18.01.2028	18.01.2028	25,550,000	23,374	-191,965
14.01.2028	18.01.2028	18.04.2028	18.04.2028	25,550,000	23,120	-168,845
14.04.2028	18.04.2028	18.07.2028	18.07.2028	25,550,000	23,120	-145,725
14.07.2028	18.07.2028	18.10.2028	18.10.2028	21,900,000	20,035	-125,690
16.10.2028	18.10.2028	18.01.2029	18.01.2029	21,900,000	20,035	-105,655
16.01.2029	18.01.2029	18.04.2029	18.04.2029	21,900,000	19,599	-86,056
16.01.2029	18.04.2029	18.07.2029	18.07.2029	21,900,000	19,817	-66,239
16.07.2029	18.07.2029	18.10.2029	18.10.2029	18,250,000	16,696	-49,543
16.10.2029	18.10.2029	18.01.2030	18.01.2030	18,250,000	16,696	-32,847
16.01.2030	18.01.2030	18.04.2030	18.04.2030	18,250,000	16,333	-16,514
16.04.2030	18.04.2030	18.07.2030	18.07.2030	18,250,000	16,514	0

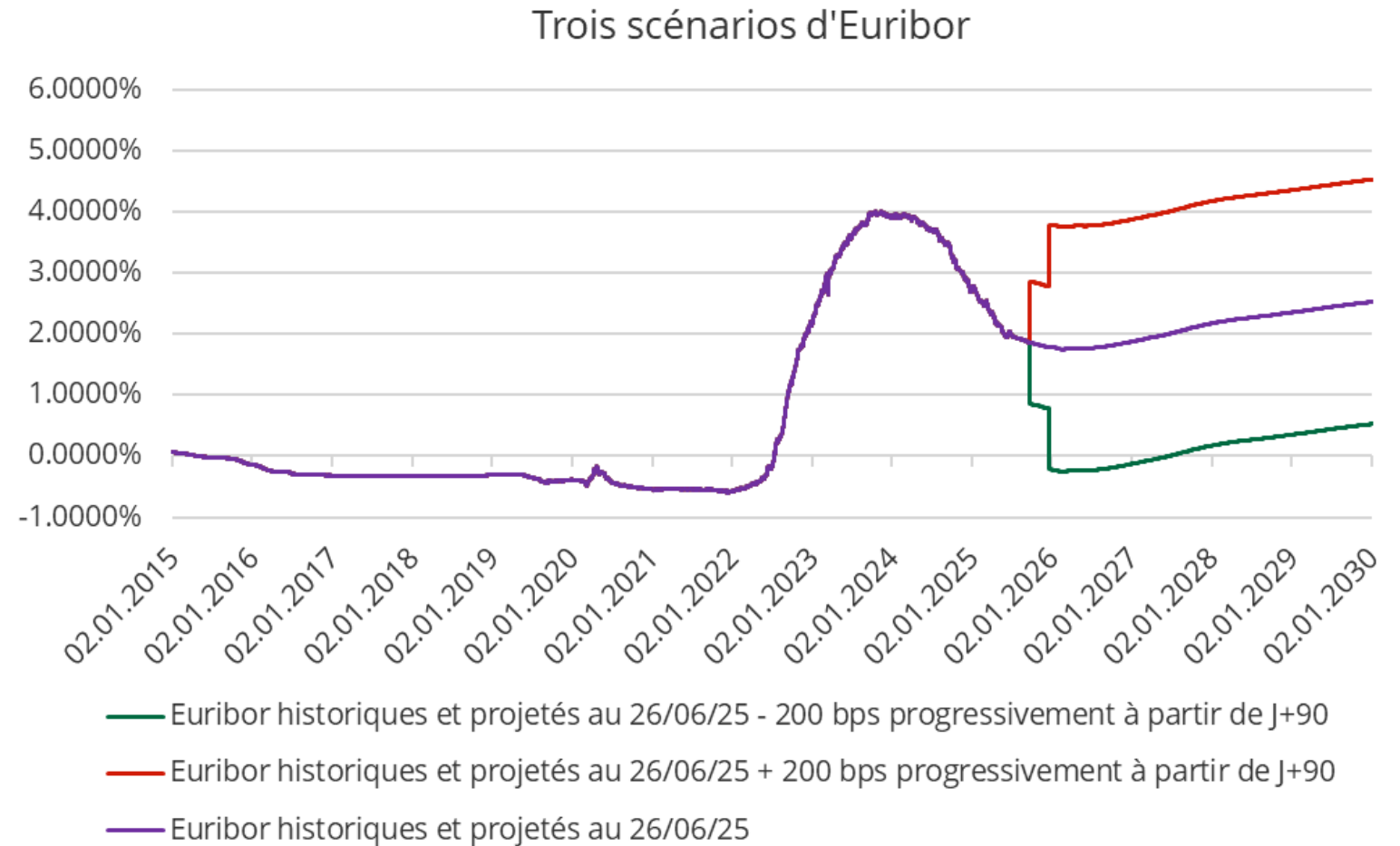
Prime lissée	0.37%
--------------	-------

Total à payer	409,700
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

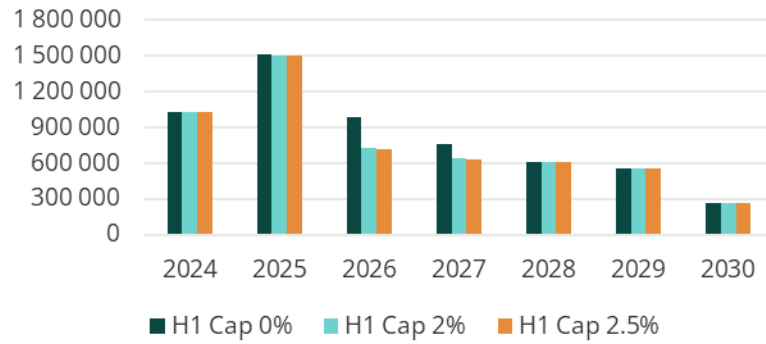
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de 2% (Prêt de refinancement – Tranche A), 2.35% (Prêt de refinancement – Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût de la couverture existante et le coût de la couverture à mettre en place.

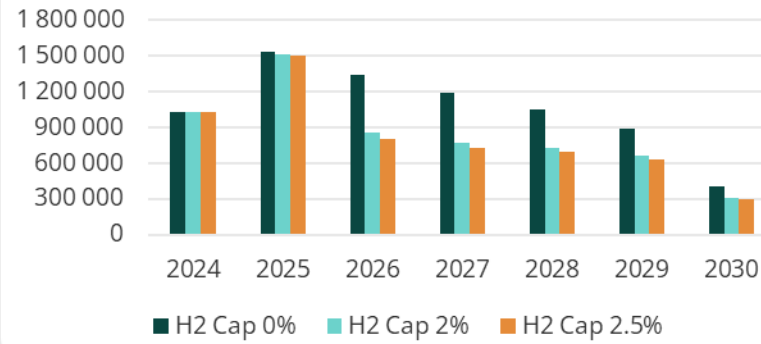


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

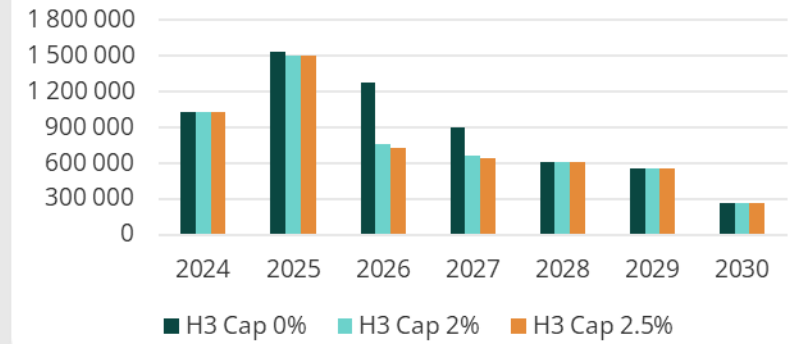
STRATEGIE H1



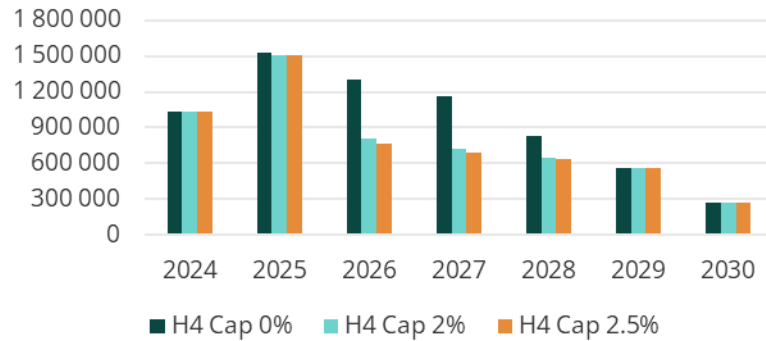
STRATEGIE H2



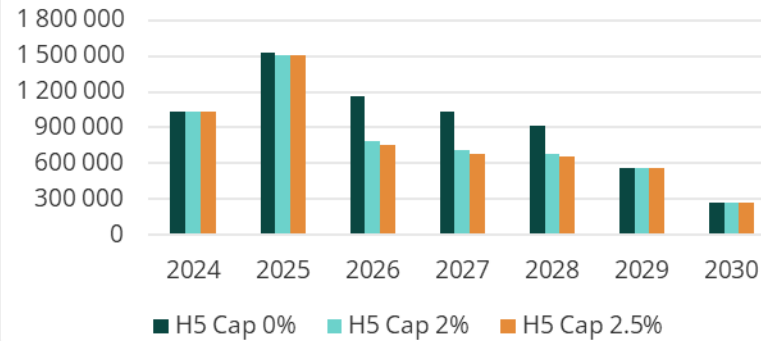
STRATEGIE H3



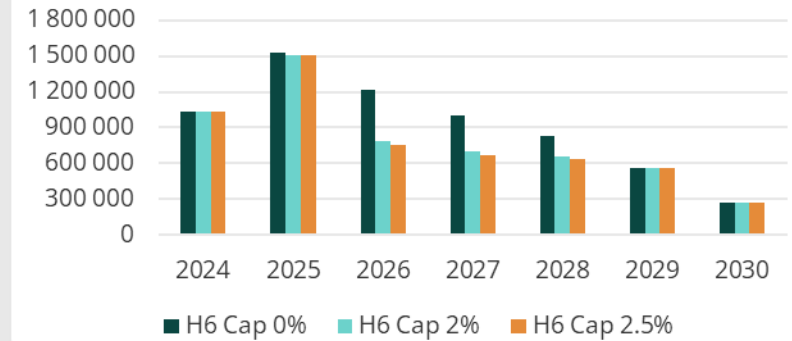
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

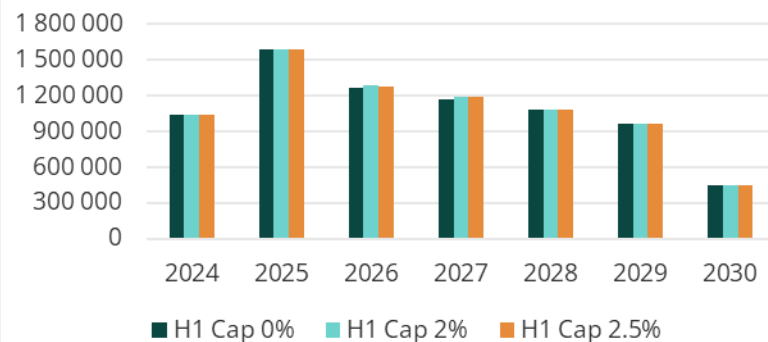


STRATEGIE H6

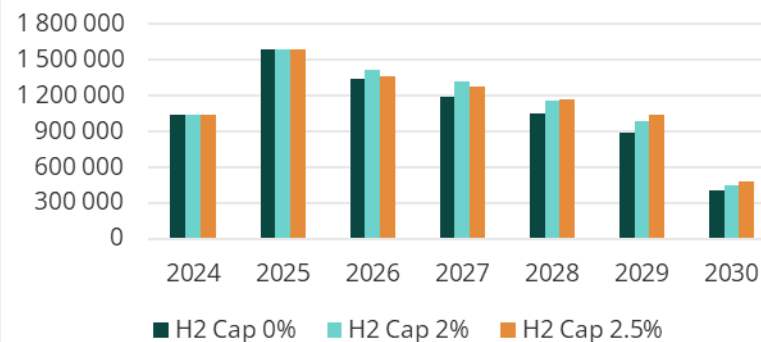


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

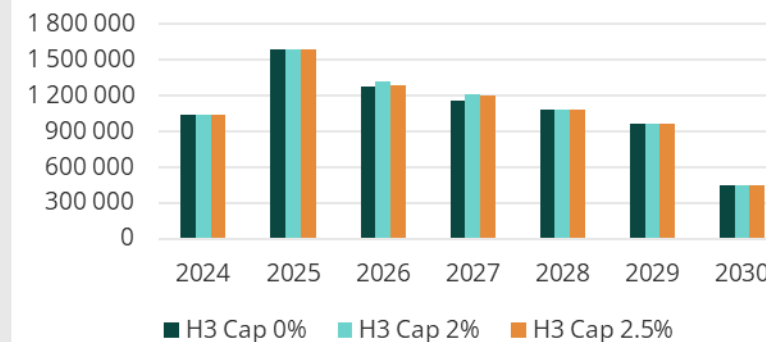
STRATEGIE H1



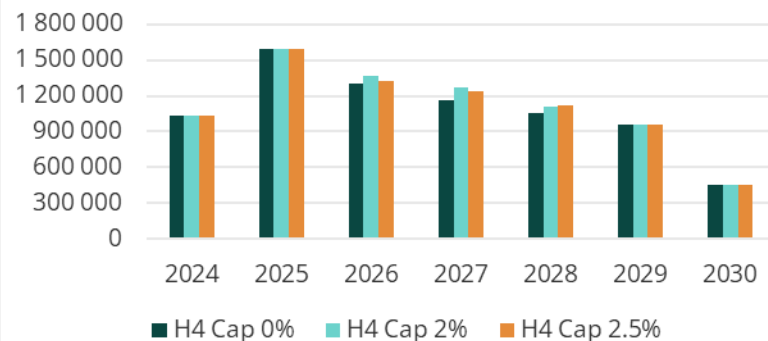
STRATEGIE H2



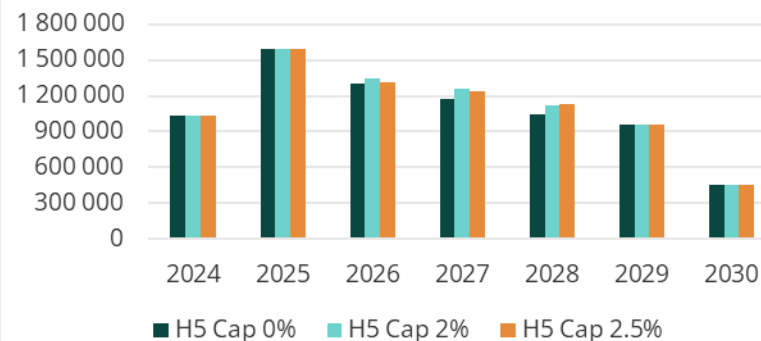
STRATEGIE H3



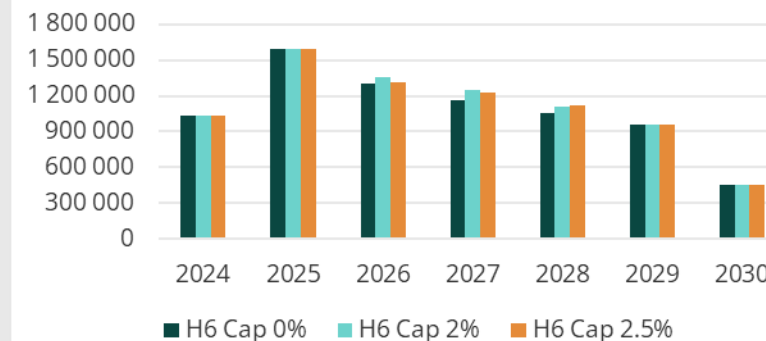
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

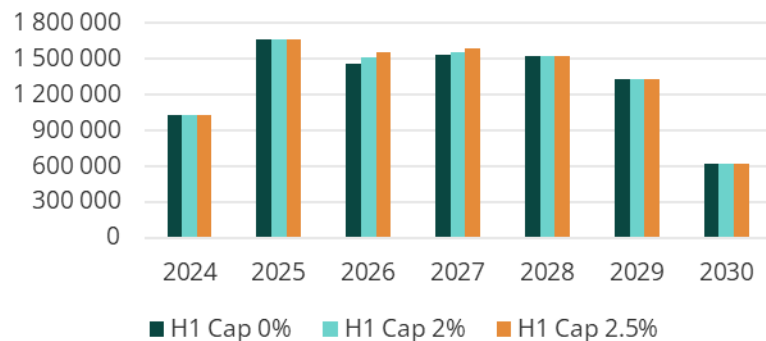


STRATEGIE H6

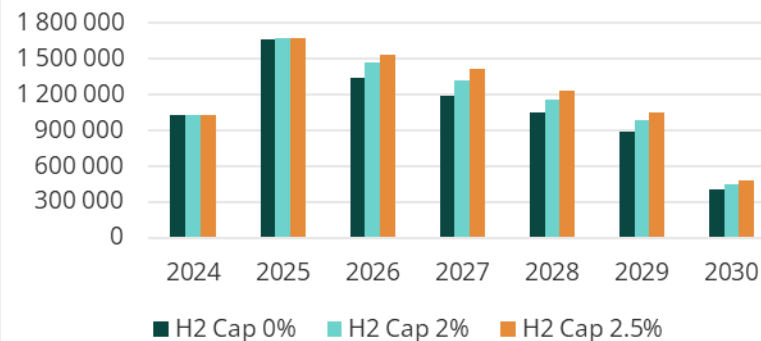


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

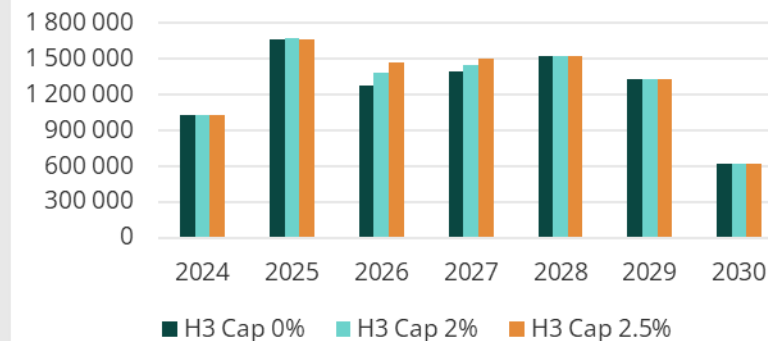
STRATEGIE H1



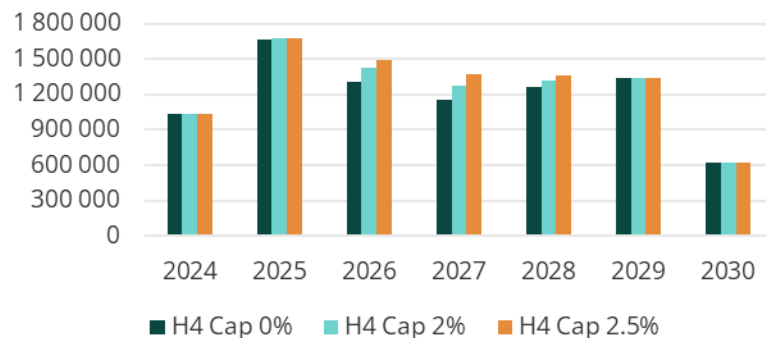
STRATEGIE H2



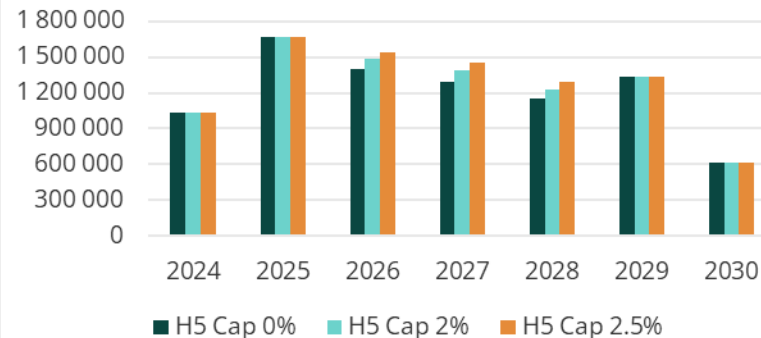
STRATEGIE H3



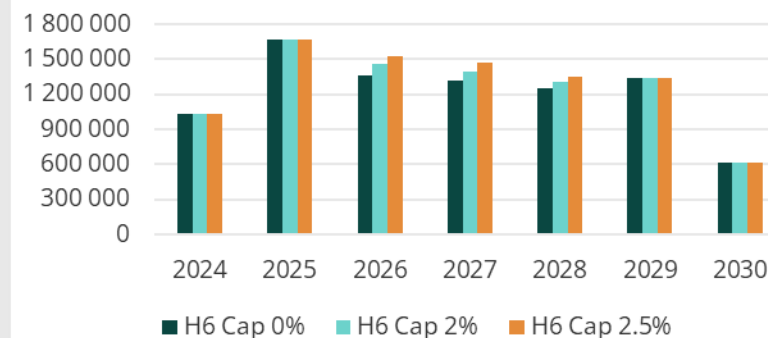
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

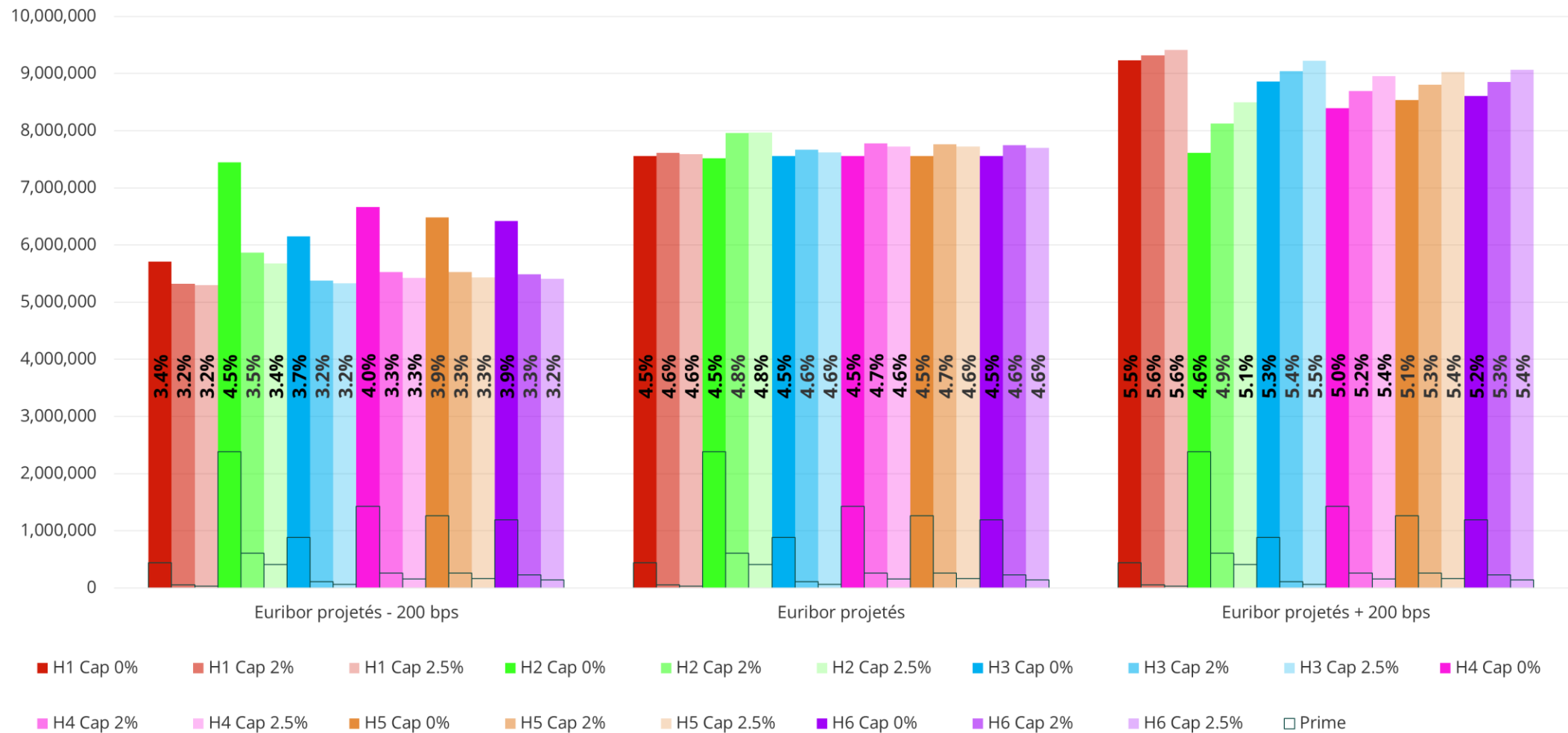


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	5,708,046	5,320,146	5,297,446	7,443,435	5,870,646	5,676,546	6,148,946	5,373,346	5,327,946
Euribor projetés	7,559,719	7,611,291	7,589,440	7,521,119	7,957,131	7,964,377	7,560,299	7,663,642	7,619,940
Euribor projetés + 200 bps	9,228,789	9,318,113	9,410,718	7,611,335	8,122,853	8,492,779	8,860,213	9,039,062	9,224,271

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	6,663,650	5,526,246	5,427,646	6,480,971	5,525,146	5,431,946	6,419,320	5,491,146	5,408,646
Euribor projetés	7,555,486	7,781,146	7,719,640	7,554,946	7,764,691	7,723,940	7,558,465	7,743,125	7,700,640
Euribor projetés + 200 bps	8,392,649	8,693,814	8,955,702	8,536,925	8,803,299	9,022,440	8,604,953	8,853,229	9,067,745

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt de Refinancement - Tranche A		Prêt de Refinancement - Tranche B		TOTAL DETTE	COUVERTUR E EXISTANTE Cap 3% CIC	COUVERTUR E EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATIO N COUVERTUR E	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD											
18.07.2024	30.09.2024	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	0	0	0	0
30.09.2024	18.10.2024	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	0	0	0	0
18.10.2024	31.12.2024	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	0	0	0	0
31.12.2024	18.01.2025	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	0	0	0	0
18.01.2025	31.03.2025	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	0	0	0	0
31.03.2025	18.04.2025	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	0	0	0	0
18.04.2025	30.06.2025	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	0	0	0	0
30.06.2025	18.07.2025	0	18,250,000	0	18,250,000	36,500,000	18,225,000	18,225,000	49.93%	18,225,000	0	0	0	0	0	0
18.07.2025	30.09.2025	3,650,000	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	18,225,000	18,225,000	50%	16,425,000	0	0	0	0	0	0
30.09.2025	18.10.2025	0	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	18,225,000	18,225,000	50%	16,425,000	0	0	0	0	0	0
18.10.2025	31.12.2025	0	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	18,225,000	18,225,000	50%	16,425,000	0	0	0	0	0	0
31.12.2025	18.01.2026	0	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	0	0	50%	16,425,000	16,425,000	32,850,000	32,850,000	32,850,000	24,637,500	27,922,500
18.01.2026	18.04.2026	0	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	0	0	50%	16,425,000	16,425,000	32,850,000	32,850,000	32,850,000	24,637,500	27,922,500
18.04.2026	18.07.2026	0	14,600,000	0	18,250,000	32,850,000	0	0	50%	16,425,000	16,425,000	32,850,000	32,850,000	32,850,000	24,637,500	27,922,500
18.07.2026	18.10.2026	3,650,000	10,950,000	0	18,250,000	29,200,000	0	0	50%	14,600,000	14,600,000	29,200,000	29,200,000	29,200,000	21,900,000	24,820,000
18.10.2026	18.01.2027	0	10,950,000	0	18,250,000	29,200,000	0	0	50%	14,600,000	14,600,000	29,200,000	29,200,000	29,200,000	21,900,000	24,820,000
18.01.2027	18.04.2027	0	10,950,000	0	18,250,000	29,200,000	0	0	50%	14,600,000	14,600,000	29,200,000	29,200,000	29,200,000	21,900,000	20,440,000
18.04.2027	18.07.2027	0	10,950,000	0	18,250,000	29,200,000	0	0	50%	14,600,000	14,600,000	29,200,000	29,200,000	29,200,000	21,900,000	20,440,000
18.07.2027	18.10.2027	3,650,000	7,300,000	0	18,250,000	25,550,000	0	0		0	0	25,550,000	0	25,550,000	19,162,500	17,885,000
18.10.2027	18.01.2028	0	7,300,000	0	18,250,000	25,550,000	0	0		0	0	25,550,000	0	25,550,000	19,162,500	17,885,000
18.01.2028	18.04.2028	0	7,300,000	0	18,250,000	25,550,000	0	0		0	0	25,550,000	0	25,550,000	19,162,500	14,052,500
18.04.2028	18.07.2028	0	7,300,000	0	18,250,000	25,550,000	0	0		0	0	25,550,000	0	25,550,000	19,162,500	14,052,500
18.07.2028	18.10.2028	3,650,000	3,650,000	0	18,250,000	21,900,000	0	0		0	0	21,900,000	0	0	16,425,000	12,045,000
18.10.2028	18.01.2029	0	3,650,000	0	18,250,000	21,900,000	0	0		0	0	21,900,000	0	0	16,425,000	12,045,000
18.01.2029	18.04.2029	0	3,650,000	0	18,250,000	21,900,000	0	0		0	0	21,900,000	0	0	0	0
18.04.2029	18.07.2029	0	3,650,000	0	18,250,000	21,900,000	0	0		0	0	21,900,000	0	0	0	0
18.07.2029	18.10.2029	3,650,000	0	0	18,250,000	18,250,000	0	0		0	0	18,250,000	0	0	0	0
18.10.2029	18.01.2030	0	0	0	18,250,000	18,250,000	0	0		0	0	18,250,000	0	0	0	0
18.01.2030	18.04.2030	0	0	0	18,250,000	18,250,000	0	0		0	0	18,250,000	0	0	0	0
18.04.2030	18.07.2030	0	0	0	18,250,000	18,250,000	0	0		0	0	18,250,000	0	0	0	0
18.07.2030	18.10.2030	0	0	18,250,000	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Clauses contractuelles

Contrat

CONTRAT DE CREDITS
Prêt de Refinancement (36 500 000 EUR)
Crédit Non Confirmé (5 000 000 EUR)

En date du 18 juillet 2024

Entre

SHIRO GAMES HOLDINGS
En qualité d'Emprunteur

ABN AMRO BANK N.V.
(prise en sa succursale française exerçant sous le nom commercial "Banque Neufilze OBC")

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE
HELIA CONSEIL
En qualité d'Arrangeurs Mandatés

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE
En qualité de Coordinateur, d'Agent et d'Agent des Sûretés

ABN AMRO BANK N.V.
(prise en sa succursale française exerçant sous le nom commercial "Banque Neufilze OBC")

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU-CHARENTES
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE
En qualité de Prêteurs

Et

HELIA CONSEIL
En qualité de Coordinateur ESG

 **Cornet Vincent Ségurel**

Clauses contractuelles

Financement

ARTICLE 3 - LES CREDITS

3.1 Montant

3.1.1 Prêt de Refinancement

Les Prêteurs consentent à l'Emprunteur, qui l'accepte, aux termes et conditions figurant aux présentes, le Prêt de Refinancement d'un montant en principal égal au Total des Engagements Prêt de Refinancement, soit trente-six millions cinq cent mille euros (36 500 000 EUR), divisé en deux Tranches Prêt de Refinancement, comme suit :

- (a) la Tranche A Prêt de Refinancement, d'un montant en principal de dix-huit millions deux cent cinquante mille euros (18 250 000 EUR) ; et
- (b) la Tranche B Prêt de Refinancement, d'un montant en principal de dix-huit millions deux cent cinquante mille euros (18 250 000 EUR).

3.1.2 Crédit Non Confirmé

Les Prêteurs pourront consentir à l'Emprunteur, à leur seule discrétion, conformément à l'Article 6.2 et aux autres termes et conditions figurant aux présentes, le Crédit Non Confirmé d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5 000 000 EUR).

Clauses contractuelles

Financement

ANNEXE 1
ENGAGEMENTS DES PRETEURS A LA DATE DE SIGNATURE

Nom du Prêteur	Engagement Tranche A Prêt de Refinancement (EUR)	Engagement Tranche B Prêt de Refinancement (EUR)
ABN AMRO BANK N.V. (prise en sa succursale française exerçant sous le nom commercial "Banque Neuflyze OBC")	6 022 500	6 022 500
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	6 022 500	6 022 500
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE	6 205 000	6 205 000
Total des Engagements Tranche A Prêt de Refinancement	18 250 000	
Total des Engagements Tranche B Prêt de Refinancement	18 250 000	

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date Finale de Remboursement Tranche Confirmée" désigne, en relation avec une Tranche Confirmée, le 18 juillet 2029.

"Date Finale de Remboursement Prêt de Refinancement" désigne, selon le contexte, la Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt de Refinancement ou la Date Finale de Remboursement Tranche B Prêt de Refinancement.

"Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt de Refinancement" désigne, en relation avec la Tranche A Prêt de Refinancement, le 18 juillet 2029.

"Date Finale de Remboursement Tranche B Prêt de Refinancement" désigne, en relation avec la Tranche B Prêt de Refinancement, le 18 juillet 2030.

ARTICLE 7 - REMBOURSEMENT NORMAL DES CREDITS

7.1 Remboursement normal du Prêt de Refinancement

7.1.1 Tranche A Prêt de Refinancement

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera la Tranche A Prêt de Refinancement en cinq (5) Echéances annuelles consécutives, à chaque Date de Remboursement applicable conformément à l'échéancier figurant ci-dessous (étant précisé que la dernière de ces Echéances correspondra en tout état de cause à la Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt de Refinancement et que cent pour-cent (100%) de l'Encours de la Tranche A Prêt de Refinancement devra avoir été remboursé à cette même date) :

Dates de Remboursement	Montant en principal à rembourser (en EUR)
18 juillet 2025	3 650 000
18 juillet 2026	3 650 000
18 juillet 2027	3 650 000
18 juillet 2028	3 650 000
18 juillet 2029 (Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt de Refinancement)	3 650 000

7.1.2 Tranche B Prêt de Refinancement

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera la Tranche B Prêt de Refinancement en une (1) Echéance unique, à la Date Finale de Remboursement Tranche B Prêt de Refinancement, d'un montant en principal égal à cent pour-cent (100%) de l'Encours de la Tranche B Prêt de Refinancement à cette date.

Clauses contractuelles

Intérêts

"EURIBOR" (*Euro Interbank Offered Rate*) désigne le taux d'intérêts, administré par l'EMMI (*European Money Market Institute*) (ou tout autre administrateur autorisé qui lui succéderait) auquel des fonds en euros peuvent être obtenus sans garantie, sur le marché monétaire, par des établissements de crédit des pays de l'Union Européenne et de l'AELE, publié à 11 heures (heure de Bruxelles), deux (2) Jours TARGET avant le début d'une Période d'Intérêts.

Dans l'hypothèse où l'EURIBOR pour la maturité (*tenor*) convenue ne serait pas publié pour une période d'intérêts considérée, l'EURIBOR pour cette période d'intérêts sera déterminé par interpolation linéaire entre l'EURIBOR publié pour la maturité (*tenor*) immédiatement inférieure à celle de la période d'intérêts et le taux EURIBOR publié pour la maturité immédiatement supérieure à celle de la période d'intérêts, étant précisé que si la période d'intérêts est inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR appliqué à cette période d'intérêts sera l'EURIBOR 1 mois.

Dans le cas où la valeur de l'EURIBOR pour la maturité (*tenor*) convenue ou de tout autre taux mentionné ci-dessus serait inférieure à zéro (0), elle sera réputée être égale à zéro (0).

ARTICLE 10 - PERIODES D'INTERETS

10.1 Durée des Périodes d'Intérêts

10.1.1 Prêt de Refinancement

(a) Sous réserve des stipulations de l'Article 10.2 :

- (i) la première Période d'Intérêts de chaque Tranche Prêt de Refinancement débutera à la Date de Tirage de la Tranche Prêt de Refinancement concernée et prendra fin le 18 octobre 2024 ;
- (ii) chaque Période d'Intérêts suivante au titre de chaque Tranche Prêt de Refinancement débutera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente et aura, sous réserve des stipulations du paragraphe (b) ci-dessous, une durée de trois (3) mois.

(b) Aucune Période d'Intérêts d'une Tranche Prêt de Refinancement ne pourra s'étendre au-delà de la Date Finale de Remboursement de la Tranche Prêt de Refinancement concernée.

Clauses contractuelles

Intérêts

"**Marge Tranche A Prêt de Refinancement**" désigne en relation avec la Tranche A Prêt de Refinancement, la marge applicable à cette Tranche A Prêt de Refinancement, cette marge étant égale à deux pour cent (2,00%) l'an, sous réserve de son ajustement en application de l'Article 9.2.

"**Marge Tranche B Prêt de Refinancement**" désigne en relation avec la Tranche B Prêt de Refinancement, la marge applicable à cette Tranche B Prêt de Refinancement, cette marge étant égale à deux virgule trente-cinq pour cent (2,35%) l'an, sous réserve de son ajustement en application de l'Article 9.2.

Ajustement de la Marge applicable au Prêt de Refinancement

9.2.1 La Marge applicable à chaque Tranche Prêt de Refinancement sera ajustée à la baisse ou à la hausse (ce, pour la première fois, en fonction du niveau du Ratio R1 pour la Période de Test s'achevant le 31 décembre 2024), conformément à ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessous, et conformément aux stipulations suivantes (sans préjudice, dans chaque cas, du droit des Prêteurs de se prévaloir de l'existence d'un Cas d'Exigibilité Anticipée au titre de l'Article 22.1.2, si les stipulations de l'Article 20 relatives au Ratio R1 ne sont pas respectées) :

Ratio R1	Marge Tranche A Prêt de Refinancement applicable (exprimée en pour cent par an)	Marge Tranche B Prêt de Refinancement applicable (exprimée en pour cent par an)
Supérieur à 3,3	2,15%	2,50%
Supérieur à 2,0 et inférieur ou égal à 3,3	2,00%	2,35%
Supérieur à 1,5 et inférieur ou égal à 2,0	1,85%	2,20%
inférieur ou égal à 1,5	1,70%	2,05%

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

"Banque de Couverture" désigne :

- (a) toute personne ayant conclu le Contrat de Couverture Existant avec l'Emprunteur, ou
- (b) un Prêteur ou un Affilié d'un Prêteur ayant conclu un Contrat de Couverture ; étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur (ou un Affilié d'un Prêteur), elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur (ou d'Affilié d'un Prêteur) à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

21.1 Engagements de faire

21.1.1 Contrats de Couverture

(a) Il s'engage :

- (i) à maintenir en vigueur et, le cas échéant étendre, le Contrat de Couverture Existant de manière à ce que son montant notionnel total soit à tout moment au moins égal à 50% de l'encours du Prêt de Refinancement, étant convenu que, dans le cas où le terme du Contrat de Couverture serait antérieur à la date du troisième (3^{ème}) anniversaire de la Date de Signature, il s'engage à conclure, au plus tard à la date du terme du Contrat de Couverture Existant, un nouveau Contrat de Couverture (le "Nouveau Contrat de Couverture") pour une durée minimale courant de la date du terme du Contrat de Couverture Existant jusqu'à la date du troisième anniversaire de la Date de Signature, et pour un montant notionnel tel que, au moins égal 50% de l'encours du Prêt de Refinancement soit couvert ; ou
- (ii) à conclure, renouveler ou étendre, dans les trois (3) mois suivant la Date de Tirage du Prêt de Refinancement, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, aux conditions de marché, pour une durée minimale de trois (3) années à compter de la Date de Tirage du Prêt de Refinancement, et pour un montant notionnel total égal à 50% au moins de l'Encours du Prêt de Refinancement, permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences de la hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 150 points de base (bps) par rapport à sa valeur à la date à laquelle les Contrats de Couverture concernés sont conclus.

Clauses contractuelles

Couverture existante

"Contrat de Couverture Existant" désigne le contrat de couverture de taux d'intérêt conclu par l'Emprunteur préalablement à la Date de Signature avec CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (société anonyme dont le siège social est situé 6, avenue de Provence – 75009 Paris et immatriculée sous le numéro 542 016 381 RCS Paris) et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- (a) date de l'opération d'échange : 21 décembre 2023 ;
- (b) date de commencement : 29 décembre 2023 ;
- (c) date d'échéance finale : 31 décembre 2025 ;
- (d) référence : 717243 P ;
- (e) montant notionnel : 18 225 000 EUR ; et
- (f) taux garanti : taux plafond (PLF) 3%.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

Défaut croisé

- (a) Toute somme au titre d'une Dette Financière (autre qu'au titre d'un Document de Financement) de l'Emprunteur ou de tout autre membre du Groupe (i) n'est pas payée à sa date d'échéance ou (ii) est déclarée exigible ou devient exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination), dès lors que le montant unitaire ou cumulé de Dette(s) Financière(s) en cause est supérieur à cent mille euros (100 000 EUR).
- (b) Un cas d'exigibilité anticipée (autre qu'un défaut de paiement et quelle que soit sa dénomination dans le contrat ou l'acte concerné et après expiration des délais de remédiation contractuels le cas échéant prévus) au titre de tout acte ou contrat (autre qu'un Document de Financement) relatif à une Dette Financière contractée par l'Emprunteur ou tout autre membre du Groupe survient ou est en cours, dès lors que le montant unitaire ou cumulé de Dette(s) Financière(s) en cause est supérieur à cent mille euros (100 000 EUR).
- c) Toute somme au titre d'un ou plusieurs endettements de l'Emprunteur ou de tout autre membre du Groupe, autre(s) qu'une Dette Financière, d'un montant unitaire ou cumulé, à un moment donné, supérieur à cent cinquante mille euros (150 000 EUR) (i) n'est pas payée à sa date d'échéance ou, le cas échéant, à toute autre date déterminée après prise en compte de tout délai de grâce applicable ou délai de remédiation prévu contractuellement avec le créancier concerné ou (ii) est déclarée exigible ou devient exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas d'exigibilité (quelle que soit sa dénomination), sous réserve toutefois de l'application éventuelle de tout délai de grâce ou de remédiation ou de tout accord ou renonciation ou de toute renégociation des dates d'exigibilité convenu(e) avec le créancier concerné,
- étant toutefois précisé qu'aucun Cas d'Exigibilité Anticipée au titre du présent paragraphe (c) ne sera constaté dès lors que l'exigibilité de la somme à devoir par l'Emprunteur ou le membre du Groupe concerné a fait l'objet d'une contestation de bonne foi par ce dernier dans le cadre d'un règlement amiable ou devant un tribunal, sur la base d'arguments juridiques sérieux, légitimes et non dilatoires, que cette contestation de bonne foi a été dûment justifiée à l'Agent.

Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.



SHIRO GAMES